

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Naïma FERROUDJI, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Jocelyn MINATCHY, Jaques BENISTY, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Danièle GARCIA (pouvoir à Michelle BOUCHON), Brahim OUAREM (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Eléonore MORENO (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jérémy SIMON), Norman PANTER (Pouvoir Jocelyn MINATCHY), Brigitte JAUNET (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à José MARTINS), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 24
représentés : 15
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Alice SEBBAG est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Délibération n°23-72

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Julie GUERIN

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RENATURATION DU PARC DE LA CHATAIGNERAIE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE ILE-FRANCE NATURE, DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU les aides proposées par Ile-de-France Nature et notamment le Plan vert, dont la Région Ile-de-France a confié l'instruction technique et la gestion globale à Île-de-France Nature lors de la CP du 30 mars 2023, par délibération n°2023-089,

CONSIDERANT les aides à l'investissement du Conseil départemental de l'Essonne,

CONSIDERANT les aides proposées par l'Agence de l'eau Seine Normandie dans son Programme "Eau & Climat" 2019-2024 approuvé à l'unanimité par le comité de bassin Seine-Normandie le 9 octobre 2018, et dont la révision a été adoptée en comité de bassin puis au conseil d'administration du 16 novembre 2021,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de s'engager dans une transition environnementale à travers notamment la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des espaces naturels,

CONSIDERANT la contractualisation avec le groupement Ozevert/Invarr en qualité de maître d'œuvre du projet d'aménagement et de renaturation du parc de la châtaigneraie,

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de renaturation du parc de la châtaigneraie,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement et renaturation du parc de la châtaigneraie, est susceptible d'être éligible au Plan vert d'Ile-de-France Nature, aux aides du Conseil départemental de l'Essonne et aux aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

CONSIDERANT que la commune sollicite l'octroi de subvention auprès d'Ile-de-France Nature, au titre du Plan vert, du Conseil départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie le 22 juin 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'aménagement et de renaturation du parc de la châtaigneraie,

AUTORISE la commune à déposer des demandes de subvention pour ce projet auprès d'Ile-de-France Nature, du Conseil départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'eau Seine Normandie, à solliciter et encaisser ces financements,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

DIT QUE les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville.

VOTE

Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



